

MAIRIE
DE
GRAMONT
82120

Tél : 05.63.94.09.88.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 12 octobre 2024 à 9 heures 00 mn

L'an deux mille vingt quatre, le samedi 12 octobre à 9 heures zéro minute, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur TRIFFAULT Claude, Maire, salle des fêtes.

Présents: M. Jean-François ETIENNE, M. Yann GALLAIS, Mme CANDELON Pierrette, M. DONNET Christian, Mme Patricia SIGAUD, M. Jean-Pierre PICHON, M. Olivier HENRY.

Absent(e) Excusé(e) : M. Laurent DIRAT, M. Frédéric SOLER, M. Alain UFFERTE.

Absent : Néant

Procuration (s) : Néant.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du Conseil, M. Olivier HENRY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du Procès Verbal de Conseil Municipal précédent :

Monsieur le Maire rappelle la diffusion du procès-verbal de la séance précédente.

Sans observation celui-ci est soumis au vote des conseillers municipaux présents lors de ce conseil.

Résultat du vote :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 8

Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité

2. Décision modificative portant sur un changement d'article budgétaire (subvention région) :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de délibérer, sur demande de la trésorerie, pour modifier le budget prévisionnel 2024, sans pour autant en changer le résultat final. Cette modification concerne l'intégration de la dernière subvention de la Région pour les aménagements de l'espace public intitulé « Accès touristique et aménagement piétons et paysager du village 2019-2020 ».

La modification s'établit ainsi :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1311 (13)	19 805,70 €	1312 (13)	19 805,70 €
	19 805,70 €		19 805,70 €

Total Dépenses	19 805,70 €	Total Recettes	19 805,70 €
----------------	-------------	----------------	-------------

Résultat du vote :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 8

La Décision Modificative est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 2024-10-12-01 – Décision modificative.

3. Subventions diverses (Ecole de Miradoux, Les petits Gascons, l'ACCA...),:

Monsieur Alain UFFERTE arrive en séance à 9 heures 26 mn.

Ecole de Miradoux :

Une subvention de 150,00 € a été attribuée à l'Association « Les petits Gascons », toutefois cette aide aurait du être répartie entre cette dernière et l'école de Miradoux.

Finalement après concertation, il est proposé d'attribuer une somme identique à cette école, somme qui sera libérée au gré des demandes de cette dernière

Ces sommes sont déterminées en tenant compte du nombre d'enfants de Gramont scolarisés sur Miradoux.

Résultat du vote :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 9

La subvention est accordée à l'unanimité.

ACCA :

Madame Patricia SIGAUD sort de la séance et ne participe pas au débat ni au vote.

L'Association Communale de Chasse a présenté une demande de subvention à hauteur de 400,00 €.

Il est fait remarquer que beaucoup d'argent a été investit dans le local communal qui sera mis à disposition de cette association.

La demande porte sur les frais de battue, entre autres dépenses.

A la lecture des budgets des années précédentes il est constaté une subvention de 150,00 € chaque année.

Il est proposé d'allouer une somme de 300,00 € avec un courrier d'accompagnement demandant à ce que les espèces nuisibles soient plus sévèrement chassées et que les produits de la chasse soient, une fois par an au moins, répartis sur les foyers de la commune.

Résultat du vote :

- Contre : 1
- Abstention : 0
- Pour : 7

La subvention est accordée à la majorité.

Délibération N° 2024-10-12-02 – Subventions aux associations.

4. Adhésion à la complémentaire santé :

Dans le prolongement des décisions déjà prises à ce propos, il est décidé d'allouer une somme de :

- 10 € pour la complémentaire santé,
- 10 € pour la complémentaire prévoyance.

Résultat du vote :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 9

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Prime exceptionnelle employés communaux :

Ce point de l'ordre du jour est abandonné.

6. Recensement :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une formation en visio-conférence prochaine. Toutefois, l'agent recenseur ne peut être un élu et le coordonnateur doit être présent à cette formation.

Il faut mettre à jour le tableau des adresses de la commune sur le site de l'INSEE.

Qui à le temps de s'en occuper ?

Monsieur Jean-Pierre PICHON confirme qu'il souhaite conserver le rôle de coordonnateur, Monsieur Olivier HENRY l'assistera en cas de besoin.

A la question de savoir à quelles personnes il peut être proposé le rôle d'agent recenseur ce sont, dans l'ordre, les noms de :

- Madame Hélène GUYON,
- Madame Cathy GALLAIS,
- Monsieur Jean-Baptiste NAINTRE.

7. Plan de gestion et végétalisation du cimetière :

L'idée est de poursuivre le choix fait en conseil municipal précédemment en engazonnant tout le cimetière sans traitement chimique.

Le Maire propose d'aller voir dans d'autres cimetières le résultat des actions entreprises.

Le conseil municipal est d'accord pour continuer la démarche pour le cimetière de Gramont.

C'est la commission « environnement – Cadre de vie » qui est en charge de ce dossier et qui organisera une visite.

8. Validation de l'APD (avant-projet Définitif) sur le 2^{ème} appt. de l'école :

Monsieur Laurent DIRAT arrive en séance à 10 heures 50 mn.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un dossier « Fond vert » a été déposé auprès de la Préfecture invitation de cette dernière.

A l'analyse des plans, le conseil municipal remarque :

- Les normes ne semblent pas respectées quant à l'accès aux personnes à mobilité réduite,
- Les façades ne correspondent pas au plan du rez-de-chaussée, les chambres sont équipées de portes-fenêtres sur les façades et pas sur le plan du rez-de-chaussée,
- La VMC est simple flux.

Il est décidé de faire le point avec l'architecte sur ces différents points.

Résultat du vote :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 10

La décision est adoptée à l'unanimité.

9. Adressage communal portant sur la réclamation des riverains du château :

L'adressage est terminé, les plaques sont posées et les numéros sont en cours de distribution.

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal des courriers reçus des riverains de la voie nommée « Chemin de Ronde » à l'occasion des différentes délibérations concernant l'adressage communal.

Dans ce courrier, ceux-ci souhaiteraient que cette voie soit baptisée « rue du Château ».

Précisions :

Les documents officiels indiquent qu'il n'y a pas lieu de provoquer de réunion publique pour décider des noms attribués aux voies.

Les noms retenus l'ont été par le conseil municipal du moment.

Il n'est pas possible de revenir sur cette décision.

Monsieur le Maire pose la question de savoir si la demande de changement de nom demandé est recevable.

Résultat du vote :

- Contre : 8
- Abstention : 0
- Pour : 2

La demande de changement de nom est refusée à la majorité.

Délibération N° 2024-10-12-03 – Adressage communal.

10. Rajeunissement des panneaux de lieux-dits :

A la demande de Mme Patricia SIGAUD, il est évoqué la possibilité de rénover les panneaux de lieux-dits.

Première interrogation : faut-il les changer ?

Il faudrait se renseigner sur le prix d'un panneau, ce sera avec cet élément que le conseil pourra décider.

Dans tous les cas, est-ce à la commune de supporter le coût de ce remplacement ?

Monsieur le maire précise que depuis l'adressage communal, ceux-ci ne deviennent plus indispensables mais constituent un patrimoine mémorial des lieux qui a été conservé dans la base d'adresse nationale.

A la question de savoir qui est d'accord pour que la commune supporte les frais du remplacement des panneaux de lieu-dit ;

Résultat du vote :

- Contre : 8
- Abstention : 2
- Pour : 0

Le financement des panneaux est refusé à l'unanimité.

Délibération N° 2024-10-12-04 – Rajeunissement des panneaux de lieux-dits.

11. Potager communal:

Madame Patricia SIGAUD sort de la séance et ne participe pas au débat ni au vote.

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la résiliation du bail de location du potager à Mme SIGAUD, celle-ci, ainsi que son voisin, M. SABOUROUX, ont manifesté le désir d'acquérir cette parcelle (AO48).

Monsieur le Maire précise que ce terrain est maintenant situé dans une zone susceptible d'être construite et qu'il est le seul terrain communal dans ce cas.

A la question de savoir si ce terrain peut être vendu :

Résultat du vote :

- Contre : 9
- Abstention : 0
- Pour : 0

La vente du terrain est refusée à l'unanimité.

Délibération N° 2024-10-12-05 – Potager communal – parcelle AO48.

12. Motion de soutien à Golfech :

La centrale nucléaire de Golfech est en concurrence avec celle de Blaye, en Gironde, pour la création d'une tranche supplémentaire de production.

Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des deux rives voisine, propose une motion destinée à soutenir cette candidature.

Monsieur Yann GALLAIS, qui travaille sur ce site, expose l'enjeu de la décision qui sera prise avec les retombées économiques pour la région.

Puis le conseil municipal passe au vote.

Résultat du vote :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 10

La motion de soutien est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 2024-10-12-06 – Motion Golfech.

13. Délibération pour les zones ZFRR :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les dispositions de l'article 1464 D du code général des impôts permettant au Conseil Municipal d'exonérer :

- de cotisations foncière les entreprises ; médecins, auxiliaires médicaux ou vétérinaires ;
- de cotisations foncière sur les propriétés bâties dont bénéficient les immeubles situés dans les zones France ruralités revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quinquies A du code général des impôts
- De taxe d'habitation les locaux classés meublés de tourisme ou les chambres d'hôtes

Après débat, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'exonérer de taxe d'habitation les locaux classés meublés de tourisme et les chambres d'hôtes
- D'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles situées dans les zones France Ruralités revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quinquies A du code général des impôts et rattachés à, un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération prévue à l'article 1466 G du code général des impôts
- D'exonérer de cotisations foncières des entreprises les médecins, auxiliaires médicaux ou vétérinaires

Résultat du vote :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 10

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Délibération N° 2024-10-12-07 - Délibération pour les zones ZFRR.

14. Dérogation à l'urbanisme concernant l'implantation d'installations photovoltaïques en PPRI :

Monsieur le Maire explique que Monsieur le préfet souhaite appliquer des mesures d'exceptions afin de développer les énergies renouvelables notamment l'installation de panneaux photovoltaïques en zones inondables.

Il précise que quel que soit le type de projet, tous les équipements sensibles à l'eau (panneau, équipements électriques et électroniques), devront être implantés au-dessus de la cote de référence, soit au-delà de 20 cm plus haut que les eaux connues.

Pour finir, les maîtres d'ouvrage devront également démontrer la solidité de l'ouvrage afin de résister aux embâcles (véhicules, arbres...) et d'éviter l'arrachement.

Après débat, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acceptation ou nom de cette dérogation.

Résultat du vote :

- Contre : 9
- Abstention : 1
- Pour : 0

La dérogation est refusée à l'unanimité.

Délibération N° 2024-10-12-08 - Dérogation implantation énergie solaire en zone PPRI.

15. Délibération Remaniement de l'enveloppe travaux auprès de la CCLTG :

Le conseil municipal se prononce sur la migration des voies communales de Gramont vers celles de la CCLTG.

Résultat du vote :

- Contre : 1
- Abstention : 0
- Pour : 9

La migration est acceptée à la majorité.

16. Achat de l'autoportée de P.A.M. entretien espaces verts de Patrice TABACCO :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la tondeuse actuelle, qui montre des signes de vieillesse, nécessite des travaux de réparations récurrents.

Il propose donc d'en effectuer le remplacement.

L'entreprise « Entretien Espaces Verts » nous propose une autoportée John DEERE pour la somme de 4.200,00 €, prix comprenant la reprise de l'ancienne pour 300,00 €.

Résultat du vote :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 10

L'opération est acceptée à l'unanimité.

Délibération N° 2024-10-12-09 - Achat de l'autoportée de P.A.M. « entretien espaces verts ».

17. Questions diverses :

- *Organisation de la commémoration du lundi 11 novembre 2024 :*
 - Invitations : cartons à distribuer et à envoyer,
 - Gerbe : Fleuriste de Fleurance,
 - Sonorisation : Laurent DIRAT,
 - Pot de la Paix : Pierrette Candelon.
- *PLUI :*

Plan zones constructibles du village :

Une zone susceptible d'être construite est retenue dans le centre bourg, il s'agit de terrains appartenants à Monsieur Aymeric Moles.

Ceci devrait être confirmé par le projet de PLUI qui devra être validé lors d'un prochain conseil.

- *Qualité de l'eau Potable :*

Courrier ARS sur la qualité de l'eau de Gramont suite aux dernières analyses.

- *Campagne de stérilisation des chats errants :*

Prévue en septembre reportée, vu les contraintes logistiques nécessaires.

- *Achat et mise en place des caméras de surveillance des points de collecte des OM :*

Où, quand, qui ?

Les questions restent posées.

- *P.C.S. :*

Révision îlotage en fonction des adresses dernièrement créées, la commission doit s'en occuper, ça reste à faire.

- *Retour sur la visio à propos de la distribution des cachets d'iode :*

Madame Patricia SIGAUD nous informe.

- *Etat des lieux des demandes de subventions :*

Fonds verts vient remplacer la DETR précédente gain substantiel,

Si pas de travaux la perte pour la commune n'est pas de la totalité des honoraires du Maître d'œuvre mais proportionnelle à l'avancement de ses travaux.

- *Croix hosannière et monument central cimetière :*

M. SIMON s'intéresse à ces édifices et est intervenu, sans autorisation sur le monument central : traitement au FRAMETAUX et consolidation provisoire du garde corps barrière.

- *Avancement mise en conformité cimetière avant végétalisation :*

Délégation au Maire : pour information les démarches administratives ont repris, nouvelle campagne d'affichage pour les sépultures dont les familles ne se sont pas manifestées avant début du relevage qui sera formalisé par un arrêté au moment voulu.

- *Taxe sur les droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux et péréquation Taxe Professionnelle :*

11.750 € à comparer à la somme provisionnée au budget,

6.339,46 € à comparer à la somme provisionnée au budget.

- *Travaux supplémentaires local communal CUMA :*

Devis complémentaire pour la pose d'une porte 2 vantaux coût : 1.506,00 € T.T.C.

- *Fixation des plaques et numéros de rue au village pour les bâtiments communaux :*

C'est le personnel de la CCLTG qui s'en chargera.

- *Plantations Micocoulier ou alternative :*

A récupérer à la pépinière et en discuter : gradins végétalisés, potager ?

Réunion commission environnement cadre de vie quand ?

- *Droit de passage parcelle communale le long des propriétés « ANDRIEUX » :*

Monsieur Laurent DIRAT indique que cette famille souhaiterait avoir la confirmation de l'accès à ses terrains situés en arrière du terrain communal dédié aux stationnements de véhicules ?

Cette demande devra être officialisée, mais dans tous les cas un terrain ne peut être « enclavé ».

- *Elargissement du chemin de la Tour :*

Monsieur Laurent DIRAT indique qu'il serait nécessaire d'élargir ponctuellement ce chemin pour permettre aux véhicules agricoles de se croiser.

- *Révision gestes de premiers secours :*

A organiser pour le début de l'année 2025.

- *Vie du village :*

Courrier à adresser aux riverains pour qu'ils élaguent ou fassent élaguer les arbres dont ils sont propriétaires qui empiètent sur le domaine public voire qui menacent la sécurité des biens ou des personnes.

L'ordre jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures zéro minute.

Le Secrétaire de séance,

Monsieur Olivier HENRY

Le Maire,

Claude TRIFFAULT